

Les associations :

- France Nature Environnement Doubs (FNE 25)
- Beure Respirer
- Association Vélo Besançon (AVB)
- Trottoirs libres !
- Alternatiba Besançon

À Monsieur le préfet du Doubs

Objet : RECOURS GRACIEUX contre l'arrêté du préfet du Doubs du 30/11/2022, déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la RN 57 pour l'achèvement du contournement de Besançon sur la section comprise entre les boulevards à Besançon et la commune de Beure.

Monsieur le préfet,

Par l'arrêté 25-2022-11-30-00004 DUP RN 57 Besançon Beure pris en date du 30 novembre 2022, vous prononcez la déclaration d'utilité publique les travaux d'aménagement de la RN 57 pour l'achèvement du contournement de Besançon sur la section comprise entre les boulevards à Besançon et la commune de Beure, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Besançon.

Par le présent recours gracieux formé dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter du lendemain de la réception de la décision querellée, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir revenir sur votre décision car nous l'estimons entachée d'illégalité et ce pour plusieurs raisons, dont voici une liste non exhaustive :

- Ce projet de renforcement démesuré d'une voie urbaine va à l'encontre de la Loi Climat et Résilience et ne respecte pas les objectifs des documents stratégiques pour l'avenir du territoire (SRADDET, SCOT, PLU, PDM, ...), notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et du recours à la voiture individuelle, ainsi que la limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols.
- Les aménagements prévus par le projet ne permettent pas non plus de respecter les objectifs de préservation et d'amélioration des continuités écologiques entre 2 réservoirs de biodiversité d'intérêt majeur (portée régionale), que sont les collines de Planoise et de Rosemont, tel que voulu par le SCOT de l'agglomération bisontine.
- De plus, nous contestons l'exactitude des prévisions d'évolution et de désengorgement du trafic présentées dans ce projet car elles ne prennent pas en compte l'effet du trafic induit. Il s'agit là d'une erreur manifeste d'appréciation. La présentation du projet est également muette quant à ses conséquences sur la RN 83, entre autres sur la capacité de la côte de Larnod d'absorber une augmentation du trafic de poids lourds au regard de son calibrage et de sa stabilité.
- Nous avons de plus constaté des éléments manquants dans le mémoire en réponse du maître d'ouvrage en écho aux observations et critiques formulées lors de l'enquête publique, notamment sur les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants et sur

l'impact paysager du projet (coupe permettant une transcription verticale du projet manquante, par exemple.)

Par ailleurs, nous considérons que le maître d'ouvrage n'expose pas suffisamment les autres solutions possibles, notamment celles qui permettraient une baisse importante du trafic. On peut citer par exemple l'absence d'études sérieuses du potentiel de développement d'alternatives à la voiture individuelle.

Enfin, nous contestons la fiabilité des estimations budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet, qui ne prennent ni en compte l'inflation ni les conséquences néfastes sur l'avenir des finances publiques et la capacité d'emprunt des collectivités locales, qui se trouveraient privées de ressources pourtant indispensables à la nécessaire transition écologique de notre territoire.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir retirer votre décision du 30 novembre 2022 et de réexaminer la situation à la vue des éléments communiqués.

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles BENESEST Président
France Nature Environnement Doubs :
France Nature Environnement Doubs
Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin - 25000 BESANCON
Tél. 03 81 61 36 44 - Courriel : contact@fne-doubs

Association Vélo Besançon :
Aline Vieille, administrative

Alternatiba :

Mme Christine JOUFFROY
membre du collectif administrateur

France Nature Environnement Doubs, 7 rue Voirin 25000 BESANCON,
Tél fixe : 03 81 61 36 44, Mobile : 06 30 10 33 85, Email : contact@fne25.fr

Beure Respire, 14 rue Edmond Euvrard 25720 BEURE,
Mobile : 06 59 17 58 54, Email : contact@beure-respire.org

Association Vélo Besançon, 31 rue Battant 25000 BESANCON,
Email : asso@velobesancon.info

Trottoirs libres I, Les Bains Douches 1 rue de l'Ecole 25000 BESANCON
Email : trottoirslibres@yahoo.com

Alternatiba Besançon, Les Bains Douches 1 rue de l'Ecole 25000 BESANCON
Email : alternatibzak@laposte.net

À Besançon le 26/01/2023

Beure Respire :

Sophie Hottel
repr. du bureau collégial

Trottoirs libres :

YVES KETTERER (PRÉSIDENT)

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 JAN. 2023



Contrôle de légalité

